

No. 42.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 13 AVRIL 1871.

M. l'Orateur, conformément à l'ordre de la Chambre du 10 du courant, met devant la Chambre un état de toutes les personnes qui ont été nommées à quelque emploi dans cette Chambre, depuis le mois d'avril 1868, spécifiant la date de la dite nomination, le salaire payé dans chaque cas, et aussi la province à laquelle appartient l'employé.

Aussi, un état des baptêmes, mariages et sépultures, dans le district d'Arthabaska, pour l'année 1870.

M. l'Orateur fait aussi rapport à la Chambre qu'il a taxé les frais, dans l'affaire de l'élection contestée d'Hochelega, à \$128.70 en faveur de *Louis Bélanger*, commissaire; que *Joseph Lanouette*, le pétitionnaire, est la partie tenue de payer ces frais; et que *Louis Bélanger*, le commissaire, est la partie qui a droit de les recevoir.

M. l'Orateur fait de plus rapport à la Chambre qu'il a taxé les frais dans la dite affaire de l'élection contestée d'Hochelega à \$936.85 en faveur du membre siégeant contre le pétitionnaire; que *Joseph Lanouette*, le pétitionnaire, est la partie tenue de payer ces frais; et que l'honorable *A. A. Dorion*, le membre siégeant, est la partie qui a droit de les recevoir.

L'honorable *Sir George E. Cartier* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le 3e rapport annuel des directeurs des pénitenciers de la Puissance, pour l'année 1870.

L'honorable *M. Langevin* présente la réponse à une adresse du 30 ultimo, demandant les papiers relatifs à la construction d'un aqueduc à siphon sur le canal de Lachine depuis la dernière session.

Aussi, la réponse à une adresse du 8 ultimo, demandant copie des rapports d'ingénieurs et de toute correspondance avec la compagnie du chemin planchéié et empierré d'Hamilton et Port Dover, depuis le dernier état soumis; aussi un état indiquant le montant payé par la dite compagnie à compte du prix d'achat, et le montant encore dû.

Aussi, la réponse à une adresse du 9 ultimo, demandant un état des soumissions et autres papiers se rattachant à l'octroi du contrat pour la construction d'un nouveau bureau de poste dans la cité de Toronto.

L'honorable *M. Howe* présente la réponse à une adresse du 9 du courant demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance du Canada et le gouvernement d'aucune des provinces, ou entre le gouvernement de la Puissance du Canada et le procureur-général d'aucune des provinces, au sujet du droit ou de l'obligation du gouvernement de la Puissance ou des gouvernements locaux de payer les frais des poursuites criminelles.

M. Street propose l'adoption du second rapport du comité conjoint de la bibliothèque.

L'honorable *M. Holton* propose pour amendement que les mots suivants soient ajoutés à la dite motion :

“ pourvu que le 6e paragraphe du dit rapport soit amendé de manière à se lire comme suit :—
 “ Il prend en conséquence la liberté d'attirer l'attention du gouvernement sur ce sujet, et de demander que, de temps en temps, un nombre suffisant d'exemplaires de tous les ouvrages canadiens d'utilité générale ou de valeur